



## ÉLECTIONS AU CTU : Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire

Le SNPTES, Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture, fort des résultats obtenus aux précédentes élections professionnelles - second en nombre de voix au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche - a décidé en 2015 d'élargir son champ de compétences aux enseignants-chercheurs.

Le SNPTES conduit une démarche syndicale de terrain à l'image de nos métiers, en faisant face aux faits avec rigueur, sans dogmatisme ni béatitude, avec le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer chaque fois qu'il le faut.

En peu de temps, les revendications du SNPTES pour défendre les enseignants-chercheurs ont été visibles et pour la première fois, le SNPTES présente une liste de candidates et candidats au comité technique universitaire (CTU) et sollicite votre confiance pour concrétiser sa défense des enseignants-chercheurs !

Le CTU est exclusivement compétent pour l'élaboration ou la modification d'éléments relatifs au statut des enseignants-chercheurs régi par *le décret n° 84-431 du 6 juin 1984*. Au-delà de ces aspects statutaires, la représentativité obtenue au CTU permet aux organisations syndicales d'être sollicitées sur l'ensemble des problématiques qui touchent au métier des enseignants-chercheurs.

Le SNPTES défend un changement de paradigme en militant pour que se renoue une relation de confiance entre l'État et les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour le SNPTES, il faut que les enseignants-chercheurs puissent exercer pleinement leur liberté pédagogique et de recherche, seul moyen de répondre efficacement aux enjeux sociétaux qui nous font face. Pour cela, les évaluations systématiques doivent être abandonnées, les modes de financement récurrents, qu'ils soient liés à la recherche comme à la formation, clairement augmentés afin de fluidifier nos activités et de nous permettre de retrouver du temps pour nos tâches principales.

Pour un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, accessible à tous, le SNPTES demande une création massive de postes. L'accroissement démographique de la population étudiante n'est pas compensé et, année après année, le déficit d'encadrement se creuse dramatiquement. Les enjeux de la formation de notre jeunesse sont cruciaux et l'État doit y consentir les moyens nécessaires !

Le SNPTES milite également pour que les carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche soient renouvelées. Le SNPTES rappelle que le gel du point d'indice depuis 2010 a fait perdre près de 11% de notre salaire ! Il est urgent de redonner de l'attractivité à nos métiers et d'améliorer substantiellement les grilles indiciaires.

### Ensemble revendiquons :

- Une création massive de postes d'enseignants-chercheurs.
- La valorisation de **toutes les missions** dévolues aux enseignants-chercheurs, en termes de définition du temps de travail, de déroulement de carrière et de rémunération.
- La généralisation d'un accompagnement local des collègues en difficulté.
- L'abandon de l'évaluation systématique des activités de recherche et pédagogiques au profit d'une **relation de confiance**.



<http://forum.snptes.fr>

**Le jeudi 6 décembre,  
faites entendre votre voix en  
votant et faisant voter pour les listes SNPTES !**

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche - Culture

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62

Courriel : [secretariat@snptes.org](mailto:secretariat@snptes.org) - Site web : <http://www.snptes.fr> - Forum : <http://forum.snptes.fr>